

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement de concordance modifiant le **règlement numéro 04-047** sur le plan d'urbanisme, adopté le 1^{er} septembre 2015. Cette assemblée aura lieu le lundi, 28 septembre 2015, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro 04-047 a pour objet de modifier les secteurs de densités à proximité de la gare Montpellier afin d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites en concordance au nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, de manière à :

- Modifier les paramètres de hauteur du secteur 22-13 de six étages et plus, à deux étages et plus, permettant une meilleure intégration au cadre bâti existant par la modulation des hauteurs au règlement sur le zonage.
- Créer, à même le secteur de densité existant 22-04 et qui autorise une hauteur de un à deux étages hors-sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen, le secteur de densité suivant:
 - secteur de densité 22-03 adjacent à la gare Montpellier de manière à autoriser une hauteur de deux à six étages et un taux d'implantation au sol faible ou moyen.
- Agrandir le secteur de densité 22-13 à même le secteur 22-04 de manière à autoriser le long du boulevard Côte-Vertu une hauteur de deux étages hors-sol ou plus, un taux d'implantation au sol moyen et un coefficient d'occupation du sol maximal de 3,0.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 16 septembre 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of a draft by-law modifying **by-law number 04-047** on urban plan, adopted on September 1st, 2015. This consultation meeting will be held on **September 28, 2015, at 7 p.m.**, at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of draft by-law number 04-047 is to modify densities near Montpellier train station sectors in order to reach the minimal prescribed average densities according to the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, in a way to :

- Modify the height parameter of sector 22-13 of six floors and more to two floors and more, to allow a better integration in the built environment by modulation of the heights to the zoning regulation.
- Create, from the existing density sector 22-04 and which allows a height of one to two floors above ground and a low or medium rate of implementation to the ground, the following density sector:
 - density sector 22-03 adjacent to Montpellier train station in a way to authorize a height of two to six floors and a low or medium rate of implementation to the ground.
- Enlarge the density sector 22-13 from sector 22-04 in a way to authorize, on boulevard de la Côte-Vertu, a height of two floors and more above ground, a medium rate of implementation to the ground and a maximal floor space index of 3,0.

These provisions are not likely to need public approval by referendum.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.
Montréal, September 16, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council